



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n^o 165

(2001, chapitre 74)

Loi modifiant la Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux

Présenté le 1^{er} décembre 2000
Principe adopté le 29 mai 2001
Adopté le 19 décembre 2001
Sanctionné le 20 décembre 2001

Éditeur officiel du Québec
2001

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi modifie la Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux afin de prolonger jusqu'au 30 juin 2002 le mandat des membres du conseil d'administration de certains des établissements visés par cette loi.

Projet de loi n^o 165

LOI MODIFIANT LA LOI CONCERNANT LE MANDAT DES ADMINISTRATEURS DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 1 de la Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux (1999, chapitre 54) est modifié par le remplacement, dans l'avant-dernière ligne du premier alinéa, de «2001» par «2002».
2. La présente loi entre en vigueur le 20 décembre 2001.